

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'Exercice clos le 31 décembre 2021

LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE HANDBALL

Association Loi 1901

19 Rue Alain Savary
25000 BESANCON



LA COMPTABILITÉ  EFFET GROUPE

Siège social : 8 rue Alfred de Vigny - 25000 BESANCON - Tél. : +33 (0)3 81 84 49 13
Commissaires aux Comptes inscrits sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachés à la CRCC de Besançon-Dijon
SARL au capital de 50 320 € - RCS Besançon 443 160 817 - www.cofides.fr

La Comptabilité
EXPERTISE COMPTABLE & CREATIVITE

Baume-les-Dames

Cofides L'audit
AUDIT LEGAL & STRATEGIE

Belfort

Prévio Patrimoine
VOTRE REUSSITE, AUJOURD'HUI & DEMAIN

Besançon

Audit Contrôle Légal
TOUTE LA COMPTABILITE A DIJON

Dijon

Morteau

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

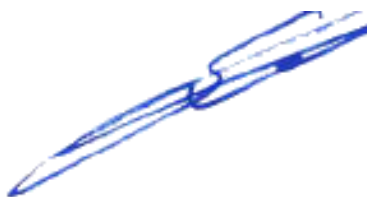
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Besançon, le 16 juin 2022

Pour COFIDES-L'AUDIT
Pierre-Luc SŒUR
Commissaire aux comptes

A blue ink signature of Pierre-Luc Sœur, written in a cursive style.